

Montée au front contre les antennes mobiles

Santé Des médecins s'inquiètent de propositions au parlement pour rendre plus puissantes les installations de téléphonie mobile.



Les Médecins en faveur de l'Environnement s'opposent à une puissance accrue des antennes de téléphonie mobile

Image: Lucien Fortunati

L'association des Médecins en faveur de l'environnement (MfE) adresse un carton jaune au parlement. En février dernier, la Commission des transports et des télécommunications (CTT) du Conseil national a déposé deux propositions. Leur objectif: améliorer la qualité du réseau mobile en Suisse. Une motion vise d'abord à relever les valeurs limites pour les rayonnements des antennes qui alimentent nos téléphones portables. Elle est accompagnée d'un postulat réclamant des procédures simplifiées pour l'installation de ces mêmes antennes.

Pour la MfE, l'usage croissant des téléphones mobiles présente des risques pour la santé. Ceux-ci vont d'une baisse de la circulation sanguine dans le cerveau à une diminution de la qualité des spermatozoïdes. L'association relève aussi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé au rang des cancérigènes potentiels le rayonnement électromagnétique de haute fréquence, utilisé en téléphonie mobile. «On n'en sait pas encore beaucoup sur l'impact de la téléphonie mobile sur le corps, mais de nombreux indices font souci. Il faut adopter un principe de précaution», avance le Dr Martin Forter, directeur de l'association.

«De nombreux indices font souci. Il faut adopter un principe de précaution»

Pour lui, les personnes à risque ne sont pas seulement celles qui ont une sensibilité accrue aux rayonnements des téléphones mobiles, mais aussi les enfants et les adolescents, qui y sont de plus en plus exposés. Il estime que l'utilisation des portables doit être limitée au maximum, au profit des téléphones fixes, beaucoup plus inoffensifs.

Par Chloé Banerjee-Din

Articles en relation

Swisscom fait plier la Commune de Montreux



Téléphonie mobile Rien ne justifie, aux yeux du Tribunal cantonal, le refus d'une nouvelle antenne sur un immeuble qui fait tache car proche du quartier ancien des Planches et du Chêne **Plus...**

Par GMB 22.10.2015

Les opérateurs peinent à installer leurs antennes à La Côte

Téléphonie Les exécutifs sont plusieurs à bouder les opérateurs de téléphonie qui souhaitent implanter de nouvelles antennes dans la région **Plus...**

Par Laura Juliano 03.12.2013

La puissance d'une antenne de téléphonie à Lonay divise

Justice Débouté par la justice vaudoise, Swisscom prie le Tribunal fédéral de clarifier la manière de mesurer la puissance des ondes de la téléphonie mobile en milieu sensible. **Plus...**

Par Georges-Marie Bécherraz 23.01.2014

C'est aussi là que le bât blesse: «Si on augmente les valeurs limites des installations mobiles, cela aura pour effet de renforcer l'offre, d'abaisser les coûts pour les opérateurs et d'augmenter l'attractivité des téléphones portables», regrette-t-il. Le conseiller national PLR Christian Wasserfallen estime, quant à lui, que nous sommes loin d'une situation préoccupante.

Mise à niveau

Il avait déposé, en 2014, un premier postulat demandant un abaissement des valeurs limites. «Elles sont dix fois plus basses en Suisse que dans d'autres pays d'Europe. L'objectif ici est de se mettre au même niveau.» Selon le parlementaire, à ce jour, aucune étude n'établit que les émissions des antennes mobiles représentent un danger. Augmenter leur puissance serait au contraire bénéfique: «Des études scientifiques montrent que plus la qualité du réseau est mauvaise, plus cela augmente la puissance de sortie des téléphones portables et donc l'exposition au rayonnement, et cela tout près du corps.»

Si le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat de la CTT, il a en revanche soutenu la motion. A noter que celle-ci ne met pas sous le tapis la question de l'impact de la téléphonie mobile sur la santé. Elle demande que des financements aillent à la recherche, ainsi qu'à un système de surveillance des rayonnements. Pas assez pour les MfE. Outre le statu quo sur les valeurs limites, ils demandent que l'investissement dans la recherche se monte à au moins 10% du produit de la vente de concessions de radiocommunication aux opérateurs.

(24 heures)

(Créé: 12.04.2016, 10h19)